

Les bienfaits de l'éolien terrestre vus par le Gouvernement

Un grand moment d'hilarité¹

Sans être obsédé par les éoliennes, qu'elles soient terrestres ou maritimes, la politique menée en la matière constitue plus que jamais une étude de cas tristement exemplaire.

La lecture des documents administratifs donne rarement l'occasion de se distraire. Certes, jadis, deux ou trois fois dans l'année, la rubrique des changements de nom publiée au journal officiel par le Conseil d'Etat donnait parfois des occasions de sourire de façon peu charitable, mais il est rare qu'un document officiel contribue autant à la bonne humeur. Il convient donc de remercier Madame Pompili et ses services du ministère de l'écologie pour avoir publié il y a quelques jours « *Pour y voir plus clair : Vrai/Faux sur l'éolien terrestre* »². En effet, si les mensonges grossiers, les pompeuses banalités, les raisonnements sophistiqués et les pléonasmes vous font rire, vous allez en le parcourant jouir de quelques instants de franche hilarité. Vous pourrez aussi - c'est plus probable - enrager, car ce sujet est sérieux et il n'est jamais agréable d'être pris pour un imbécile. Jugez-en.

Avant de commenter ce texte, il faut rappeler qu'EDF est contraint par la loi d'acheter à tout moment, jour et nuit donc, 365 jours par an, qu'il en ait besoin ou non, la production de ces moulins à vent au prix moyen actuel de 0,0924€ /kWh les dix premières années³, puis de 0,028 € à 0,082 €/kWh de la dixième à la quinzième année. Le tarif est plus élevé pour l'éolien en mer (de 0,110 €/kWh, à 0,120€/kWh aujourd'hui). De surcroît, au cours de la dernière décennie, certains contrats pour l'éolien terrestre - que nous payons toujours aujourd'hui - furent signés avec une garantie de rachat supérieure à 0,20€/kWh, bien entendu payée par nos factures d'électricité et les taxes qui les alourdissent.

Les investisseurs sont donc, situation rarissime, certains de vendre leur production à prix fixe pendant une longue période. Comme les recettes sont garanties, ils n'ont pas besoin de sortir beaucoup de capital et empruntent souvent sur le marché 95% du coût de l'investissement.

¹ Pour ceux qui souhaitent en savoir davantage, il faut voir cet extraordinaire film : <https://eoliennes-lefilm.com/>

² <https://www.ecologie.gouv.fr/y-voir-plus-clair-vraifaux-sur-leolien-terrestre>

<https://www.youtube.com/watch?v=Vf9EbpzDvoY&t=6896s>

³. EDF vend à ses concurrents l'électricité nucléaire à 0,042€kWh (<https://www.cre.fr/Actualites/les-demandes-arenh-pour-2021>)

Rappelons aussi que l'électricité ne se stocke pas, que c'est un flux d'électron, un courant, et qu'à tout moment donc la production doit parfaitement s'adapter à la consommation qui varie au cours des heures, des jours, des mois et des saisons⁴.

Les énergies renouvelables en général, et l'éolien en particulier, ont montré leur résilience durant la crise sanitaire. Leur production n'a été que faiblement impactée, participant ainsi à la sécurité d'approvisionnement en électricité. Dit le ministère de l'écologie.

Il était déjà connu, me semble-t-il, qu'en cas de pandémie, les consultations médicales et les admissions à l'hôpital avaient peu d'influence sur le vent. La « résilience » de ces sources d'énergie ne mérite donc pas plus d'être signalée que l'impact du virus sur les chutes de neige dans les Alpes. En outre, la gestion du réseau électrique n'est pas spécifique à ces sources d'énergie, même s'il faut nettoyer régulièrement, voire déneiger, les panneaux solaires qui sont donc moins « résilients » en cas d'épidémie que d'autres sources, du fait de ce besoin de main d'œuvre.

Il ne serait *pas si simple, voire faux* de déclarer qu'après tout l'éolien n'est pas différent des autres sources d'énergie et qu'aucune « ... *production intermittente ...ne peut suffire aux besoins des consommateurs* » parce que, notamment, « *les installations nucléaires et thermiques (ainsi que les éoliennes, les installations solaires et les barrages hydroélectriques) doivent être arrêtées régulièrement pour des opérations de maintenance qui peuvent durer jusqu'à plusieurs mois.* » Il ne faut pas manquer d'air pour comparer la maintenance programmée d'une usine et les sautes du vent ! Même si les prévisions météorologiques font des progrès, quand le vent tombe, il faut trouver d'autres sources d'électricité pour répondre à la demande des usagers. Le plus souvent, comme en Bretagne, il s'agira de centrales thermiques au gaz. C'est la raison pour laquelle, les gaziers comme ENGIE, adorent l'éolien et dissimulent, à l'instar des Allemands, leur marché florissant derrière la défense de cette énergie dite « renouvelable ».

Alors que Madame Pompili déclare qu'il est faux que « *L'éolien, variable, implique un recours accru aux énergies fossiles pilotables* » parce que « *le développement de l'éolien et du photovoltaïque prévu dans les dix prochaines années en France dans le cadre de la PPE pourront s'appuyer sur la flexibilité du système électrique français* », le lecteur attentif constatera que le texte officiel est passé subrepticement du présent au futur. On n'est plus en

⁴ Dans les lignes qui vont suivre, les phrases en italique viennent du texte gouvernemental, les autres sont des commentaires.

2021, mais en 2035 or, même en 2035, cette affirmation est plus que douteuse car dans 14 ans les lois de la physique n'auront pas changé, la météorologie non plus ; demain comme aujourd'hui, l'éolien devra faire appel à d'autres sources d'énergie.

Sur une année, pour une production théorique de 100 de puissance installée, une éolienne ne fournira qu'environ 30% de sa capacité (estimation généreuse), 70% viendront donc d'autres sources. Ainsi, quand on ferme les centrales nucléaires, en l'absence de soleil et de barrages hydroélectriques, on brûle systématiquement des énergies fossiles, notamment du gaz prétendument « propre ». Toutefois, ce raisonnement à la moyenne induit en erreur : en effet quand un anticyclone s'installe sur l'Europe, la production des éoliennes chute à moins de 10% de leur capacité et certains jours à moins de 1% ! Si bien qu'il n'y a pas de substitution et que l'on est obligé de garder toutes les capacités de production des moyens pilotables pour répondre à la demande qui ne diminue pas parce qu'il fait beau ; donc, une fois encore, il faut des centrales thermiques au gaz quand diminue le nucléaire.

Faut-il rappeler que l'Allemagne, malgré ses investissements considérables, baisse à peine la « carbonisation » de son électricité et se bat à Bruxelles pour faire admettre que le gaz devienne une énergie « verte » ? Il est vrai que le gazoduc russe va bientôt arriver chez eux, qu'ils vont ainsi contrôler le robinet européen. Rappelons qu'ils ont empêché les Français de construire un approvisionnement en gaz venant non plus du nord, mais du sud, notamment de l'Algérie et efficacement torpillé ce projet.

Il est amusant de constater que ce texte arrive à se contredire lui-même, sans même tenter de faire appel à des raisonnements tirés par les cheveux. Ainsi il déclare qu'il est faux de prétendre que « *Lorsqu'elles ne produisent pas, les éoliennes soutirent sur le réseau* » puis, pour argumenter cette affirmation, le texte précise que « *Les éoliennes disposent de batteries nécessaires pour assurer en permanence l'alimentation des équipements et la sécurité des installations... En temps normal, ces batteries sont alimentées par l'éolienne elle-même, mais peuvent occasionnellement se recharger grâce au réseau.* » Donc elles soutirent bien sur le réseau, pas beaucoup certes, mais cela vaut-il un mensonge patent ?

Je passe sur les affirmations éminemment discutables du texte sur la prétendue absence de nuisances esthétiques (destruction des paysages), écologiques (consommations d'espace, utilisation de terres rares, enfouissement des pales, biodiversité) et sociales (nuisance sonore et baisse de la valeur foncière des propriétés voisines) ; il faudrait les reprendre une par une car elles sont toutes aussi fausses que les autres. Je conclurai par l'aspect économique.

Certes, par essence, comme toute activité économique sur un territoire, les éoliennes créent des emplois, 22 000 dit le texte. Toutefois, cette énergie se substituant partiellement au nucléaire,

elle détruit donc des emplois dans le secteur qu'elle remplace de manière intermittente. Il se trouve que le solde global de cette substitution est négatif tout simplement parce que pour le nucléaire la seule importation est celle de l'uranium (moins de 3% du coût global) alors que dans l'éolien les machines sont importées (entre 10 et 20% du coût global). Les éoliennes sont allemandes (Siemens) ou américaines (General Electric), voire danoises⁵. Quant aux investisseurs, il y a certes quelques investisseurs français, mais ils sont marginaux et minoritaires. Ils sont pour l'essentiel étrangers et, le moment venu, du fait des montages juridiques qu'ils ont adopté, les collectivités qui ont accueilli ces machines ne pourront pas se retourner contre les promoteurs car le détenteur de l'autorisation est une filiale d'une société étrangère qui sera mise en faillite.

Toutes ces folies sont payées à la fois par le consommateur d'électricité et par l'automobiliste à travers la taxe sur l'essence et le gasoil. Elles pèsent donc davantage sur les ménages les plus modestes. Il y a une alliance objective entre les partis politiques qui défendent ces énergies renouvelables, à commencer par « Europe-Ecologie-Les Verts », les industriels du gaz, l'Allemagne et des financiers internationaux qui ne font que prendre de l'argent avant de se tirer, pour traduire ici le titre d'un film célèbre⁶.

Un jour, proche maintenant, on ne trouvera plus cela drôle. Le scandale éclatera au grand jour et chacun constatera que la politique énergétique de la France n'aura été que du vent. Nul doute que cela provoquera une tempête !

Jean de Kervasdoué
Le 1^{er} juin 2021

⁵ Dans ce pays qui a la plus longue expérience en la matière, le vent a tourné. Les subsides pour l'éolien vont être supprimés. <http://www.leseoliennes.be/economieolien/eoliendanois.htm>

⁶ *Take the money and run*